

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2010

Excusées : Mmes QUAILLET et CHARRIERE

MODIFICATION N°1 DU POS (plan d'occupation des sols) AYANT VALEUR DE PLU (plan local d'urbanisme)

- Suite à l'enquête publique
- Vu le rapport du commissaire- enquêteur

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification du POS n°1 qui consiste à :

Identification dans la zone NC agricole des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en cohérence avec les principes de protection de la zone agricole instaurés par la loi SRU.

D'ouvrir à l'urbanisation la zone NA en NAa chausaud de manière à débloquer une part de foncier "opérationnel" pour répondre aux besoins en logements.

Reclassement de la zone d'activités l'Argot afin d'adapter les dispositions réglementaires pour relancer la dynamique économique sur le site de cette zone d'activités.

- ✓ Dans le secteur UI : possibilité de construire un logement de gardiennage par activité implantée à condition qu'il soit nécessaire à l'activité et que la surface SHON ne dépasse pas 100 m²,
- ✓ Dans le secteur UIa : autorisation de constructions nouvelles à usage d'habitation à condition qu'il ne s'agisse pas d'un changement de destination d'un bâtiment existant et que la SHON soit limitée à 180 m².
- ✓ L'extension des constructions existantes sans changement de destination, la SHON des habitations, extension comprise est limitée à 180 m².

CONTRAT D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil par délibération du 22/02/2010 a chargé le Centre de gestion de négocier un contrat de groupe et la commune a consulté l'assurance Groupama.

Après analyse du Centre de gestion, l'offre de la CNP obtient le meilleur classement, le gestionnaire courtier est DEXIA SOFCAP,

Monsieur le Maire a également consulté l'assurance Groupama,

	OFFRE CNP	OFFRE GROUPAMA
Agents affiliés CNRACL	Franchise 10 jours maladie ordinaire Taux 4.10	Franchise 10 jours maladie ordinaire Taux 4.75
Agents affiliés IRCANTEC	Franchise 15 jours maladie ordinaire Taux 0.90	Franchise 10 jours maladie ordinaire Taux 1.35

Vu le résultat des offres, le conseil opte pour la CNP.

PORTAGE DES REPAS

Le conseil souhaite participer aux frais de déplacement des bénévoles pour le portage des repas soit par une indemnité kilométrique ou des bons carburant, ce qui représente environ 775 €. Le conseil propose que l'on demande au percepteur, son avis sur la procédure à retenir.

RESTAURANT SCOLAIRE-DEMANDE DE SUBVENTION

Au vu du résultat financier pour l'année scolaire 2009/2010, présenté par Mme Gélibert, trésorière de l'association et mise à disposition par la commune, fait ressortir un déficit de 11999 € soit un déficit par repas de 1.4119 €, (nombre de repas servi 8492).

Les communes de Montvendre et Barcelonne versent une subvention au prorata du nombre de repas servis, sachant que les communes ont versé un acompte : 3000 € pour Montvendre et 900€ pour Barcelonne, l'association sollicite une subvention complémentaire de 6915 € pour Montvendre et 1174 € pour Barcelonne .

Rappel : Le ticket était à 3.90 pour 2009/2010 et il est passé à 3.85 € pour 2010/2011

L'association gère le personnel: 4 personnes, rémunérées au SMIC,

Le conseil accepte de verser le complément de subvention et la commission souhaite rencontrer le bureau de l'association avant l'Assemblée Générale le 7/10/2010.

ECOLE ELEMENTAIRE-DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ACTIVITE PISCINE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'équipe enseignante demandant le financement de l'activité piscine 2010/2011 pour les élèves de CE1 et CE2 soit 51 qui s'élève à 2152 € comprenant la location du bassin, le trajet en car et l'agrément des parents et pour 8 séances.

Le conseil un peu surpris de cette demande en début d'année scolaire, alors que cette activité avait déjà eu lieu l'année précédente, rappelle que le budget de la commune est voté au mois de mars et propose de demander à l'équipe enseignante de fournir un prévisionnel précis des activités 2010/2011 afin de pouvoir anticiper ces charges.

Rappel : la commune a participé en 2010 à la classe de découverte d'octobre 2009 (2412 €) la sortie vélo de juin (prévu 776 €)

CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE-AVENANT

Monsieur le Maire présente au conseil l'avenant de l'entreprise SOBRABO, lot étanchéité, pour un montant de 450 € HT concernant la fourniture et pose de garde-corps rabattable à la place de garde-corps fixe en alu, sur la partie de toiture en terrasse.

ASSAINISSEMENT-DROIT DE BRANCHEMENT-DELAI DE PAIEMENT-

Le droit de branchement à l'assainissement s'élève à 1372 €, le conseil rappelle que par délibération du 6/6/1989, les personnes ayant fait construire dans les lotissements "Les jardins du soleil" et "Le pré du Bost" n'avaient pas été mises au courant par les lotisseurs sur le montant du droit de branchement à l'assainissement, et de ce fait, le conseil avait permis de régler le 1/3 de la somme chaque année pendant 3 ans, depuis, nous avons continué à appliquer ce délai de paiement.

Le conseil sur la demande de Monsieur le Trésorier réactualise cette délibération qui sera applicable à toute demande de droit de branchement à l'assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ La réunion du comité cantonal pour les dotations cantonales 2011 aura lieu le 8 octobre au Service Départemental d'Incendie, le conseil prévoit de faire inscrire pour dotation : le colombarium et la réfection de la toiture et façade de la chapelle du cimetière.
- ✚ Aménagement du bourg de Montvendre, pour le moment il n'y a pas d'esquisse de projet à présenter au conseil, une prochaine réunion aura lieu le 11 octobre.

- ✚ Mobilier : Monsieur le Maire présente les devis de la Sté MEFRAN qui réalise du destockage, pour un podium 2350 € HT et pour 50 chaises 1950 € HT, le conseil ne retient pas ces devis car pour le podium à voir si cette acquisition peut se faire dans le cadre de la Communauté de Communes de la Raye et pour les chaises à voir au budget 2011.
- ✚ LA POSTE-MOUVEMENT DE GREVE DE LA PLATE FORME DE BEAUMONT-LES-VALENCE : Monsieur le Maire donne lecture sur un point d'information reçu par messagerie concernant le mouvement de grève.
- ✚ BUREAU DE POSTE DE MONTVENDRE : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été constaté une fissure au carrelage du bureau de poste, et décide de s'adresser à AGC CONCEPT, maître d'œuvre, pour faire appliquer l'assurance décennale.
- ✚ PASSERELLE SUR LE BOST: Cette passerelle est installée et mise en service depuis le 24 septembre. Le budget prévisionnel des travaux avait été budgétisée pour 37000 € subventionné par l'ETAT (DGE) et le Département pour 18605 € Les travaux ont été réalisés par les entreprises suivantes : Maçonnerie CLAUDE MBTP, le terrassement de l'accès par la SARL ECHEVIN, la métallerie par SERRURERIE MONTVENDROISE GELIBERT Vincent,
- ✚ CONGRES DES MAIRES : Il a lieu à Nyons le 14 octobre, Madame VASSELIN et Monsieur PETIT assisteront au congrès.
- ✚ CONGRES DES MAIRES RURAUX à AUTRAN : aucun participant
- ✚ BIBLIOTHEQUE: l'installation de la bibliothèque n'est pas terminée, nous sommes en attente de la livraison des dernières étagères.
- ✚ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RAYE-ELECTION DU BUREAU
- ✚ Président : DUFAUT Gilles et Vice-présidents : BELLIER François-VIAL Elisabeth, PETIT François-Bernard, GUILLON Marie-Hélène
- ✚ GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA RAYE

-Institution du zonage de perception de la TEOM pou Peyrus,

-Décision modificative

-Approbation des nouveaux statuts du SYTRAD

-Mise à disposition des biens de compétences transférées à l'Agglo: délibération reportée à une séance ultérieure, concernant le transfert de la gestion de la déchetterie.

✚ SCOT: une réunion d'information sur le foncier agricole est organisée par les 2 CDRA VALDAC et Drôme des collines le jeudi 30 septembre , Monsieur Laurent IMBERT s'inscrit pour participer à cette réunion.

✚ URBANISME : présentation au conseil des demandes d'urbanisme

Certificat d'urbanisme : CLAUDE Alain, Chassagne, à savoir si le terrain est constructible pour une maison d'habitation, parcelle ZY 94

Certificat d'urbanisme : ROCHE Sabine, les Sables, à savoir si l'hangar existant peut être aménagé en habitation, parcelle ZZ7,

Permis de construire : PETIT Adrien, la Rolière, réhabilitation et extension d'un garage, parcelle YB 78

Permis de construire: PETIT Adrien, la rolière, extension de la maison, parcelle YB 78

✚ REPRISE PAR LA COMMUNE DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT "LES RIVES DU BOST"

Vu la demande écrite des co-lotis et Vu l'état des lieux , le conseil accepte la reprise des voies et réseaux du lotissement "Les rives du Bost"

✚ LOTISSEMENT "RIOUSSET" REPRISE DES PARCELLES ZI158-159-160

Le conseil s'engage à reprendre à titre gratuit les parcelles sus-visées. Dans le cadre de l'arrêté de lotir à la création du lotissement, la commune avait imposé la cession gratuite de 540 m², la cession de Monsieur CHOVIN Léo représente aujourd'hui 1968 m² incluant le transformateur électrique du lotissement.

MEDAILLE DU MERITE AGRICOLE

Le 23 octobre Messieurs CHOVIN Léo et SOULAT Guy recevront à la mairie de Montvendre la médaille du Mérite Agricole.